

COURRIER HAINAUT

Editorial



Ó Bernard VANROYE

La tâche de Député permanent en province de Hainaut est enthousiasmante par la diversité des projets à mener au service de la population. Le constat est valable pour toutes les matières qui font partie des compétences qui me sont attribuées depuis le 20 octobre 2000. Proximité, efficacité et transparence sont trois aspects auxquels je m'attache particulièrement.

Ces derniers mois, les Provinces ont été fort sollicitées dans le cadre des changements institutionnels instaurés par la Région wallonne. La Région a en effet décidé de recadrer les missions provinciales et d'établir une relation de partenariat.

Pour répondre à ces changements, la Députation permanente s'est efforcée de faire face pour continuer à défendre une institution qui a une histoire et à laquelle nous croyons.

Aujourd'hui, même si la physionomie a un peu changé, la pérennité de l'institution provinciale est reconnue.

Avoir en charge l'économie, ce n'est pas seulement aider au développement des entreprises, c'est aussi favoriser un cadre de vie où chaque partenaire trouve sa place. C'est pourquoi, dès 2001, j'ai orienté le Bureau d'Etudes Economiques et Sociales du Hainaut (Beesh) vers 3 vecteurs qui cernent la place de l'homme dans la société du XXI^e siècle : économie, environnement et citoyenneté.

La guidance des entreprises a pour rôle de promouvoir l'activité économique des PME/TPE du Hainaut par le biais d'un soutien approprié.

La guidance environnementale s'attache à développer une action d'information et de sensibilisation, mais aussi à caractère scientifique sur des thèmes environnementaux.

Le rôle des relations citoyennes est de fournir à la population hainuyère une information sur les politiques suivies aux niveaux provincial, régional et européen.

Au cours des mois écoulés, j'ai également pu, grâce aux aides directes et indirectes à l'agriculture, apporter la contribution provinciale à un secteur en butte à de multiples difficultés.

L'entretien des cours d'eau non navigables est déterminant dans le contexte de la lutte contre les inondations. Je gère, pour la Province, les cours d'eau de 2^{ème} catégorie. De même, le bon état des routes provinciales est porteur de sécurité.

En ce qui concerne l'enseignement spécial, la tutelle des divers établissements provinciaux m'a donné l'occasion d'y réserver une attention particulière, conscient du rôle essentiel exercé en faveur des populations qu'ils accueillent.

Gérald Moortgat
Député permanent

Sommaire :

- Economie p. 2-3
- Environnement p. 4
- Agriculture p. 5
- Routes et cours d'eau p. 6
- Enseignement spécial p. 7
- Permanences p. 8

L'ENVOL DE HAINAUT DEVELOPPEMENT



Depuis fin 2001, l'asbl HAINAUT DEVELOPPEMENT, qui fusionne trois asbl, assure une meilleure efficacité des services. La rationalisation du système entraîne un effet d'économie d'échelle.

Cette asbl, gestionnaire de fonds européens, sert de support principal au Beesh, outil de politique économique de l'institution provinciale.

Dorénavant, le Beesh s'implique davantage dans l'application et le suivi de politiques économiques et environnementales mises en oeuvre. L'objectif est d'améliorer les conditions socio-économiques générales et, en particulier, le cadre de vie des PME/TPE sensu lato de la Province.

Dans la nouvelle trame du Beesh, trois structures techniques de développement du Hainaut se dégagent : les relations citoyennes, la guidance des entreprises et la guidance à l'environnement.

LES NOUVEAUX AXES DE DEVELOPPEMENT DU



Grâce à un rapprochement avec le Club des Exportateurs du Hainaut et le Groupement des EIC wallons, le Bureau d'Etudes Economiques et Sociales du Hainaut et l'asbl Hainaut Développement proposent depuis peu un **pôle de développement international pour les entreprises** au sein de l'antenne du Beesh à La Hestre.

Ce lieu vise à offrir aux entreprises de la Province un maximum de services d'accompagnement en matière d'internationalisation :

- recherche d'informations à caractère européen (normes, législation,...);
- démarches visant à trouver un partenaire à l'étranger ;
- prise en charge des formalités nécessaires pour travailler au-delà de la frontière ;
- préparation des entreprises à l'exportation ;
- organisation de missions.



INTERNET EXPORT 2002

Dans le cadre d'Interreg IIIa, le Beesh a reçu le feu vert pour le projet économique intitulé « Internet Export 2002 ».

Internet Export 2002 est une démarche importante au plan de la communication entre entreprises dans le cadre d'un programme européen. Par ce biais, le Beesh

s'attache particulièrement à sensibiliser et former les entreprises hainuyères à procéder à l'utilisation d'Internet dans leur développement à l'export.

Aider les entreprises à aborder le marché européen ou transfrontalier, c'est aider à construire l'Europe à quelque niveau que nous soyons. Construire l'Europe, c'est y croire !

LA RESOLUTION TRANSFRONTALIERE

Hainaut-Sambre-Avesnois-Thiérache



Le 1er Vice-Président du Conseil général de l'Aisne, Jean-Jacques Thomas, et le Député du Hainaut Gérald Moortgat, ont annoncé conjointement que pas moins de 9 élus français et belges issus des territoires aux portes de la Région wallonne, de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais ont décidé de se mobiliser dans une démarche commune de projet en faveur du développement durable de l'Eurorégion rurale qu'ils représentent.

L'objet de la conférence permanente est de définir le projet stratégique global pour :

- impulser et fédérer les institutions locales ;
- coordonner les projets et définir les enjeux majeurs de ce territoire ;
- organiser des réunions de travail thématiques avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les partenaires ont défini les projets transfrontaliers prioritaires sur ce territoire dans le cadre des nouvelles programmations de financements européens et plus particulièrement en ce qui concerne le programme Interreg III.

LE NOUVEAU CADRE DU BEESH

Au mois d'avril 2002, le nouveau cadre du Beesh a été approuvé par le Conseil provincial. Cette mesure était attendue depuis bien longtemps par les membres de cette institution puisque les autres cadres provinciaux étaient adoptés depuis le mois d'avril 2000 !

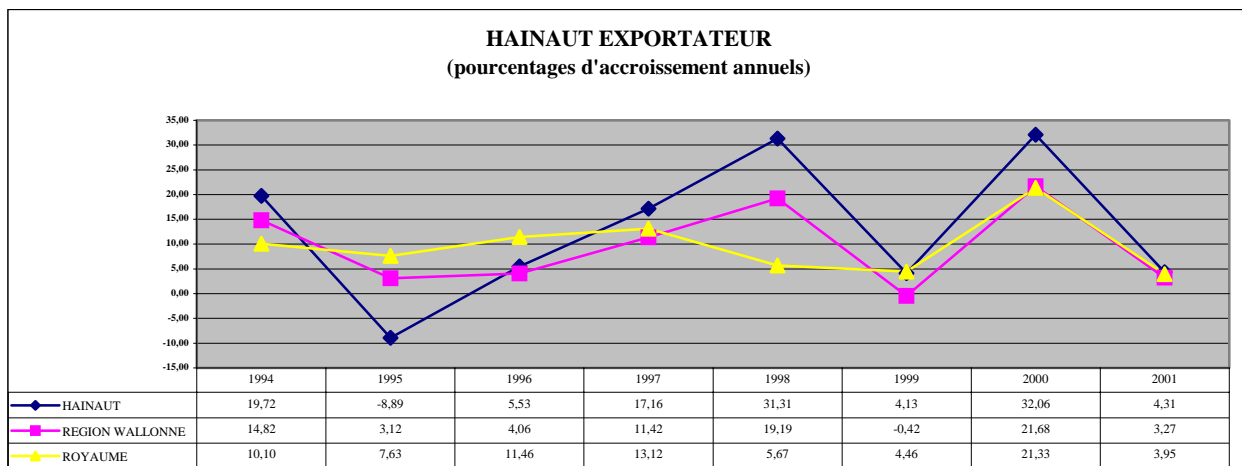
LE HAINAUT PREMIER EXPORTATEUR WALLON !

Le Bureau d'Etudes Economiques et Sociales du Hainaut (Beesh) met à profit la parution des derniers chiffres disponibles d'exportations (2001) pour présenter la situation du Hainaut dans ce domaine.

Les exportations sont un des signes majeurs de la santé économique et jouent un rôle essentiel dans la croissance.

Le Hainaut est bien LA province exportatrice au niveau wallon, mais se situe toujours en deçà des provinces flamandes. Néanmoins, l'accroissement du volume de ses exportations est régulièrement supérieur à celui des autres provinces et régions.

Les incitants et autres instruments de promotion des activités à l'exportation existent, il convient donc pour nos entreprises d'y avoir recours plus régulièrement de manière plus intensive.



LE ROLE MOTEUR DES PME-TPE DANS L'ECONOMIE DU HAINAUT

En terme de taille des unités d'exploitation, les entreprises employant moins de 50 personnes représentent près de 96 % des établissements du Hainaut. Au total, toutes entreprises confondues, le Hainaut représente 32,7 % des entreprises wallonnes.

Dans une économie de marché où la production est principalement issue de l'activité des entreprises, il existe une grande diversité entre les entreprises selon leur branche d'activité mais aussi selon leur taille respective. Mais toutes, quelle que soit leur dimension, ont un rôle moteur dans l'économie. L'adage souvent répété « *les PME sont le fer de lance de la relance* » est toujours vrai et est d'autant plus à considérer que les PME contribuent appréciablement à la création d'emploi par leur souplesse et leur caractère innovant.

GRAPHIQUES ET COMMENTAIRES SUR L'ECONOMIE DU HAINAUT

Chaque année, le document « La Province de Hainaut en quelques chiffres » reprend les données statistiques de la Province pour l'exercice écoulé.

La préoccupation du Beesh est de rendre compte au mieux de la réalité en matière d'emploi, d'entreprises et de croissance en Province de Hainaut, l'objectif

étant d'informer le public sur la croissance économique avec en arrière-fond la politique d'intégration européenne.

LE FLASH-STATS HAINAUT

Chaque mois, la Cellule Statistiques du Beesh publie le Flash-Stats Hainaut communiquant des données et des informations chiffrées relatives à la santé économique de la province.

Cette initiative lancée en début d'année 2002 rencontre un vif succès auprès des milieux économiques et sociaux, qu'il s'agisse d'entreprises ou de pouvoirs publics.

Parmi les thèmes abordés jusqu'à présent : enseignement, exportations, transports, emploi et chômage.



UN MONDE POUR TOUT LE MONDE

En matière de guidance environnementale, les services de la Province ne ménagent pas leurs efforts. Cette préoccupation s'adresse même aux plus jeunes. Au cours de l'année 2002, les services ont mené une action de sensibilisation des enfants à l'environnement et à l'aménagement du territoire sous forme d'animations scolaires et de jeux de rôle. « Un monde pour tout le monde » résume bien la philosophie du projet didactique qui circule actuellement dans les écoles du Hainaut. Pour 2003, plus de 400 animations sont déjà programmées. Manifestement, il y a une demande d'informations sur l'environnement et l'aménagement du territoire !

GUIDANCE A L'ENVIRONNEMENT

Le rôle de la guidance est de sensibiliser et d'éduquer les citoyens, institutions et entreprises aux enjeux environnementaux. Les moyens mis à disposition sont :

- la pédagogie de l'environnement : il s'agit là d'un investissement à long terme pour une meilleure gestion de l'environnement par la population ;
- la Cellule technique qui mesure ce qui se réalise dans notre environnement et développe une meilleure connaissance du patrimoine naturel en Hainaut ;
- l'aide aux communes qui, elle, se concrétise par des conseils dans le domaine de la gestion environnementale.

LE PERMIS UNIQUE

La réglementation relative au permis d'environnement est entrée en vigueur. On ne parle plus de permis d'exploiter mais bien de permis d'environnement. Ce permis reprend sous une forme unique des autorisations autrefois séparées et dépendant d'autorités et d'administrations différentes. Outre les activités visées par l'ancienne réglementation, le permis d'environnement englobe également les autorisations relatives aux rejets d'eaux usées et aux déchets. Le permis unique remplace quant à lui les anciens permis d'exploiter et permis de bâtir. Depuis le 1er octobre 2002, le Bureau d'Etudes Economiques et Sociales propose aux entreprises concernées un accompagnement dans leurs démarches d'obtention du permis à travers leur service de guidance à l'environnement.

ronnement englobe également les autorisations relatives aux rejets d'eaux usées et aux déchets. Le permis unique remplace quant à lui les anciens permis d'exploiter et permis de bâtir. Depuis le 1er octobre 2002, le Bureau d'Etudes Economiques et Sociales propose aux entreprises concernées un accompagnement dans leurs démarches d'obtention du permis à travers leur service de guidance à l'environnement.

SEPTEMBRE 2002 : COLLOQUE INTERNATIONAL « UNE NOUVELLE VIE POUR LES DECHETS »

Le colloque « Nouvelle vie pour les déchets » a mené une réflexion globale sur les filières de valorisation qui existent ou qui devraient exister. Il y a dix ans en Europe de l'OCDE, les modes d'élimination les plus courants consistaient pour 60 % en mise en décharge sur ou dans le sol. Les opérations de valorisation ne représentaient à l'époque qu'environ 10 %.

« Aujourd'hui, ajoute Gérald Moortgat, il faut s'inscrire dans une logique où développement et environnement vont de pair et apporter une information utile aux gestionnaires communaux, provinciaux ou régionaux mais aussi aux responsables d'entreprises. Ceux-ci sont peut-être susceptibles d'utiliser des déchets comme matières premières valorisant efficacement des produits usagés ».



AGRICULTURE ET ELEVAGE

Notre Province s'efforce de faire preuve de créativité pour soutenir les agriculteurs et entreprises familiales du secteur.

L'action principale se traduit jusqu'à présent par des aides directes et indirectes.

1) Les aides directes :

- première installation ;
- promotion des techniques et produits ;
- promotion du tourisme à la ferme ;
- encouragement à la constitution de groupements ;
- intervention dans les coûts d'analyse d'aliments ;
- diversification et alternatives nouvelles ;
- amélioration porcine ;
- aux organismes spécialisés en gestion agricole ;
- informatisation.

2) Les aides indirectes :

Amélioration de l'élevage

Outre les 7 principaux concours bovins de la Province, les associations provinciales des éleveurs reçoivent chaque année une dotation supplémentaire pour la réalisation d'actions supplémentaires ou par la réduction du prix de certains services.

Recherche

Le Centre Agronomique de Recherches Appliquées du Hainaut à Ath reste une vitrine de la recherche agricole et horticole en Hainaut.

Fonctionnement

La Province est partie prenante dans les 7 services de remplacement agricoles présents sur son territoire. Elle aide financièrement la Chambre Provinciale d'Agriculture et cotise au Centre d'Economie Rurale de Marloie.



AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION

Le Conseil provincial a décidé en juin 2002 de procéder à une modification budgétaire pour augmenter la part de l'aide à la première installation qui passe de 86.763 € à 116.253 €

ACTIONS DE PROMOTION

Le Hainaut soutient les foires hainuyères, les actions de sensibilisation et le secteur agro-alimentaire.

Grâce au soutien aux foires hainuyères, les producteurs locaux peuvent nous faire apprécier les saveurs artisanales du terroir.

Malheureusement, dans le cadre de la réorientation du rôle des Provinces, la Région a, en juin 2002, décidé d'ôter aux Provinces la faculté d'aider spécifiquement les agriculteurs à partir de 2004. La Région devrait sans doute reprendre à son compte une partie de ces aides.

Le Hainaut étant la première province agricole du pays, une politique commune en faveur de l'agriculture doit être décidée. C'est pourquoi, Gérald Moortgat a, dès 2002, entamé une réflexion dans cette orientation. Durant l'été 2002, la promotion agricole s'est axée dans les foires agricoles locales sur « Turlupine » une vache sympathique. Celle-ci anime un concours de dessins pour enfants,

assorti de questions axées sur l'agriculture. L'idée est de sensibiliser les jeunes au monde agricole et à ses enjeux. Ils sont en effet les consommateurs et peut-être les agriculteurs de demain. Dans un second temps, l'action devrait se développer en milieu urbain.

En ce qui concerne la valorisation du secteur agro-alimentaire, il faut citer à titre d'exemple en 2002, la participation de la Province au Salon Tavola de Courtrai. Le « Tavola d'Or » a été remporté par une firme hainuyère qui, par la même occasion, a décroché le prix spécial du Hainaut d'un montant de 1.250 € ainsi qu'une intervention dans ses frais de mise au point du produit gagnant.



INTERVENTION DU FONDS PROVINCIAL EN FAVEUR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES VICTIMES DE L'ESB

Le Député Gérald Moortgat annonce le déblocage immédiat, par le biais du fonds provincial, d'une avance de 12.500 € en faveur de l'exploitant agricole concerné et se rendra sur place pour informer officiellement l'agriculteur du versement de la somme.

Selon Gérald Moortgat, la Province a pu débloquer en 2002, par le biais du fonds, six avances en faveur d'exploitations agricoles dont le cheptel a été victime d'un cas ESB.

PLAN TRIENNAL 2001-2003

Dans le plan triennal pour la Province de Hainaut, approuvé par le Ministre Charles Michel, la part provinciale porte sur un montant de 95,2 millions de francs (soit 2,36 millions d'euros). Ce programme unique « Province de Hainaut » a été établi en tenant compte des priorités. Y figurent les traversées de Biercée sur la RP Lobbes-Thirimont et de Celles sur la route provinciale Courtrai-Celles.

Le dossier d'aménagement de la route n'avait guère évolué depuis l'accident mortel survenu à Biercée en 1995. Le 1er novembre, le Député Gérald Moortgat a donné l'ordre de commencer les travaux. Les travaux à la route de Celles étaient attendus par les riverains depuis 30 ans !

LA SECURITE

Tant que la gestion des routes et cours d'eau est assurée par la Province, il sera demandé au Service Voyer de donner la priorité aux travaux de sécurité des usagers et riverains et de préservation de l'équipement en place.



LE SERVICE VOYER : conception et aide aux communes

- Le Bureau d'études réalise des relevés topographiques et de reconnaissance de sols ainsi que des projets à l'aide du dessin assisté par ordinateur. L'amélioration de tracés de voirie et la conception d'aménagement de sécurité font aussi partie de ses missions. Il joue le rôle d'auteur de projet et assure un rôle conceptuel pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des entités qui le souhaitent.
- Les services extérieurs :
Le Service voyer gère les routes et les cours d'eau. Il exerce des missions de police et d'aide aux communes notamment dans l'élaboration et la gestion de leurs plans communaux. Son action porte aussi sur les cours d'eau : lutte contre les inondations, étude de bassins hydrographiques, réalisation de projets d'ouvrages d'art. Il actualise l'Atlas des cours d'eau, financé par la Région wallonne.



un régime d'eaux favorable à l'agriculture et à l'hygiène et d'assurer la défense des terres contre les inondations. C'est donc un concept de gestion intégrée du réseau hydrographique qui implique la coexistence d'impératifs hydrauliques et hydrobiologiques. Seule une gestion cohérente entre la Région, la Province et les Communes est susceptible d'apporter des solutions durables en matière de lutte contre les inondations.

L'enjeu des Wateringues entre dans ce contexte. Il est particulièrement important en Hainaut par rapport aux autres provinces.

IL Y A L'EAU DOMESTIQUE ET L'EAU A DOMESTIQUER

En 2002, les lieux d'inondations ont été multiples et couvrent l'ensemble du territoire du Hainaut. On a dénombré pas moins de trente-quatre zones d'inondations depuis le début de l'année.

Les causes essentielles des inondations sont à la fois l'abondance des pluies et la saturation en eau des terrains devenus imperméables.

Dans de nombreux cas déjà, le Service Voyer a fait face à des situations nouvelles et a solutionné certains problèmes, soit par des curages préventifs, soit

par des travaux de rectification ou de stockage des eaux. Toutes les opérations sont menées dans le respect de la biodiversité, ce que Gérald Moortgat appelle « rendre ses rivières à l'Eau ».

Un des axes forts de l'action provinciale réside dans la participation du Service Voyer aux contrats de rivière.

Le contrat rivière est un programme de remise en état du cours d'eau dans un délai donné, sur lequel s'engagent tous les partenaires concernés et qui répond à la nécessité d'une réflexion élargie sur les problèmes liés au cycle de l'eau.

LA CARTE PROVINCIALE DE LEGITIMATION

En vertu des dispositions légales en la matière, le Service Voyer exécute des missions de police le long des routes et des cours d'eau de sa gestion.

Grâce à la carte de légitimation qui a été réhabilitée en 2001, les responsables du Service Voyer sont mieux identifiés.

Cette carte constitue aussi un élément de sécurisation pour la population assurée de la qualité de l'interlocuteur. Elle est destinée aux Commissaires-Voyers et à leurs supérieurs hiérarchiques. Les Cantonniers en disposent aussi dans les limites autorisées.

A PROPOS DES WATERINGUES

Il faut rappeler que la Wateringue est dotée de la personnalité juridique et a comme objectif de maintenir



L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

L'enseignement spécial en Hainaut est une référence pour l'extérieur. L'action en faveur des personnes handicapées est caractéristique de la politique solidaire menée par la Province en ce domaine.

Le Député permanent Gérald Moortgat assure la gestion journalière de cinq institutions sociales du Hainaut.



« Gardons à l'esprit que l'objectif fondamental de notre action sociale est la valorisation des compétences et le mieux-être de personnes physiquement ou mentalement défavorisées » nous dit Gérald Moortgat.

Institutions Médico-Pédagogiques (IMP)

- Le Centre provincial d'Enseignement spécial de Mons répartit ses activités en trois secteurs. L'enseignement accueille des déficients visuels et auditifs (site de Ghlin—Ecoles fondamentales, secondaires et cours de promotion sociale) et des enfants malades ou caractériels (site d'Havré) Des « classes hôpital » sont organisées dans les hôpitaux régionaux. L'hébergement est réparti en Services résidentiels pour jeunes ainsi qu'en Services d'accueil de jour pour jeunes et adultes. Il assure la prise en charge éducative et thérapeutique d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant des troubles sensoriels ou caractériels. La guidance leur fournit des interventions thérapeutiques, ré-éducatrices et de soins. Un nouveau Service d'Aide à l'intégration assure la prise en charge d'enfants handicapés sensoriels dans des établissements scolaires de la région.
- L'IMP « René Thône » de La Louvière est une structure scolaire et d'hébergement dispensant un enseignement de niveaux primaire et secondaire pour enfants souffrant de déficiences mentales légères ou modérées ainsi que de troubles caractériels ou instrumentaux. Une phase de recherche (de 1993 à 1995) a permis de déterminer des modes graduels, cohérents de transformation de l'institution sur les plans fonctionnel, conceptuel et structurel. Aujourd'hui, l'institution montre un

nouveau visage, celui d'une entreprise de services individualisés qui recommande une vision globale et positive et vise le développement maximum des possibilités d'autonomie, une recherche constante de la meilleure et plus complète intégration possible, un droit au bien-être.

Pratiquement, un exemple : les structures scolaires spécialisées s'intègrent dans le processus positif de réforme basé sur les plans individuels d'apprentissage de chaque élève à partir des socles de compétences à atteindre et de leur évaluation continuée.

En matière d'hébergement (internat), une « désinstitutionnalisation » des structures s'opère au profit de maisons familiales communautaires dans lesquelles les jeunes vivent dans des conditions proches du quotidien, susceptibles de favoriser au maximum leur intégration.

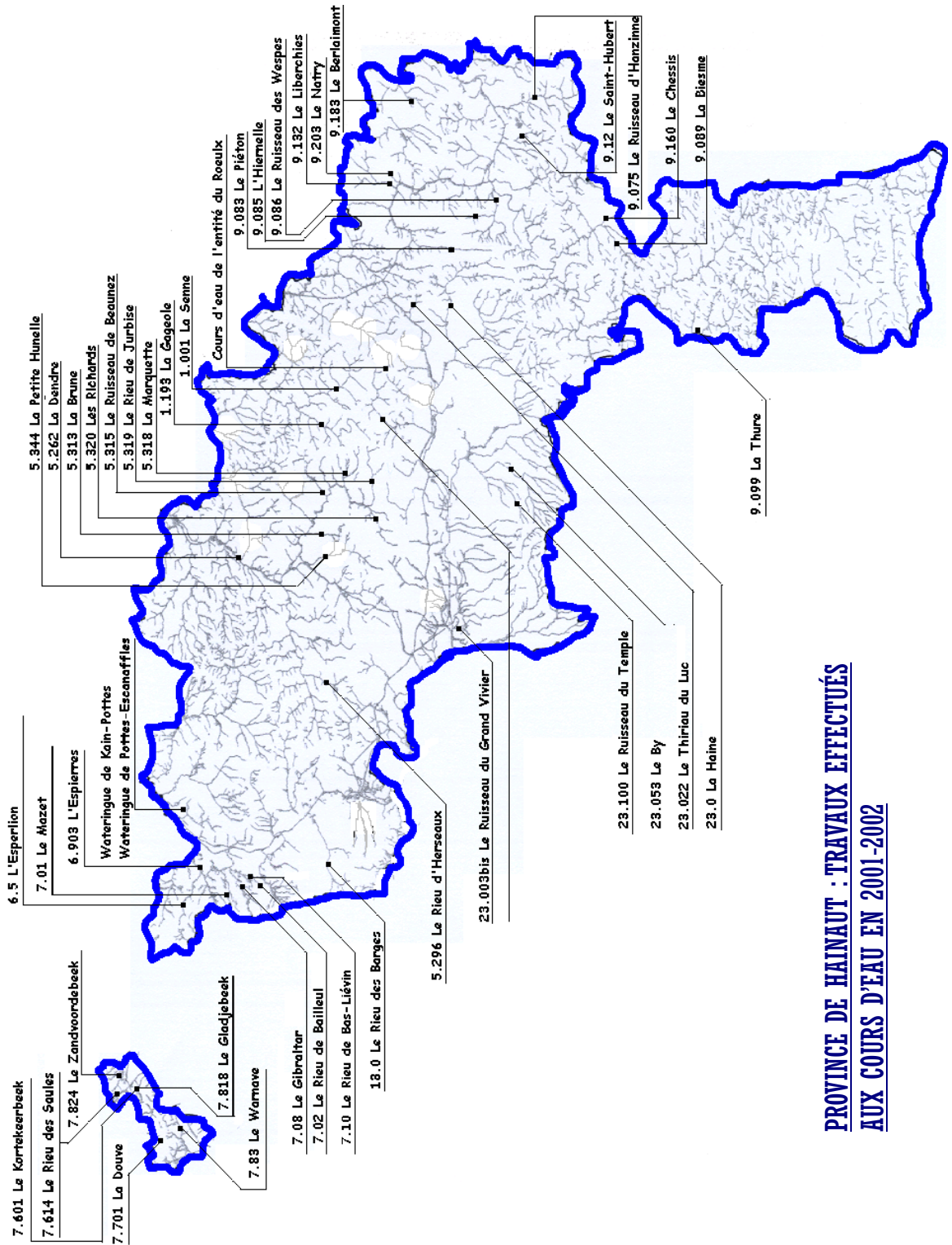
Le Service Résidentiel pour Jeunes, agréé pour 70 lits, disposera en 2003 de 52 lits répartis sur cinq maisons familiales communautaires fonctionnelles disséminées dans La Louvière et d'une structure d'accueil dans le cadre institutionnel.

Trois services d'intégration ont été créés (le Service d'Intégration Scolaire, le Service d'Intégration en Entreprises et le Service d'Intégration aux Loisirs) répondant aux besoins et demandes spécifiques. Un nouveau Service d'Aide à l'Intégration, issu de la transformation progressive du Service d'Accueil de Jour pour Jeunes à partir de 2004, assurera une aide éducative et psychothérapeutique aux bénéficiaires et à leur famille par un accompagnement individualisé pour les activités quotidiennes dans le milieu de vie.....

- L'Institut provincial « Le Roseau Vert » à Marchipont comprend un service résidentiel et un service d'accueil de jour venant en aide à des personnes atteintes de déficiences mentales modérées, sévères ou profondes, ou handicaps associés. Ses ateliers se centrent entre autres sur la boulangerie, le théâtre, le petit artisanat et le jardinage.

Entreprises de Travail Adapté (ETA)

- Les sites « Criquelions Services » (Ghlin et Lobbes) s'adressent aux handicapés légers ou moyens de tous types dans l'incapacité de s'insérer directement dans le circuit normal de travail. Ces ateliers accueillent des travailleurs handicapés se répartissant travaux de peinture, d'horticulture et de garage au sein de milieux privés ou publics établis dans la région de Mons. Une antenne « peinture » est également installée à Lobbes.
- « Le Roseau Vert » à Elouges occupe des personnes atteintes de handicaps physique et mental légers. Ses activités principales concernent la blanchisserie complétée par le nettoyage à sec ainsi que le transport d'enfants depuis leur domicile vers l'Institut provincial de Marchipont.



**PROVINCE DE HAINAUT : TRAVAUX EFFECTUÉS
AUX COURS D'EAU EN 2001-2002**

**Gérald MOORTGAT
Député permanent**

rue de Nimy 50
B-7000 MONS

Téléphone : +32 (0)65-220.650
Télécopie : +32 (0)65-220.669
Messagerie : gerald.moortgat@hainaut.be



Permanences :
au Cabinet le vendredi après-midi
sur rendez-vous.